

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT TOUL
CANTON TOUL SUD
CHAUDENEY SUR MOSELLE

2017/08

ARRÊTÉ DU MAIRE
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
en raison des TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE DIVERSES RUES
du HAUT DU VILLAGE A PARTIR DU 28 FEVRIER 2017 ET
POUR LA DUREE DU CHANTIER

Nous soussigné, Emmanuel PAYEUR, Maire de la commune de CHAUDENEY-sur-MOSELLE,

Vu le Code de la route et tous ses modificatifs,

Vu les articles 25.5 alinéa et 31 chapitre 1 de la loi n° 82.218 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8° partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974,

Considérant qu'il y a lieu d'intervenir sur la circulation en raison des travaux d'aménagement de voirie et de sécurisation de diverses rues du haut du village réalisés par l'entreprise STEPHANE PARISET, du 28 février 2017 jusqu'au 31 août 2017 ;

ARRÊTONS

Article 1 : En raison des travaux d'aménagement de voirie et de sécurisation réalisés dans diverses rues du haut du village : **Rues de l'ÉGLISE, Gaston BICQUELET, Haute, du Colombier, de la Fontaine, André BACHMANN** par l'entreprise **Stéphane PARISET du 28 février au 31 août 2017** :

- la circulation pourra être modifiée en fonction du déroulement et des exigences des travaux (voie unique, interdiction, circulation alternée...)
- le stationnement sera modifié selon l'avancement et les nécessités du chantier
- le stationnement sur les trottoirs de la Rue de l'Église et de la Rue Gaston BICQUELET sera interdit pendant la journée durant les horaires de réalisation des travaux (entre 7h00 et 19h00)
- le stationnement sur le parking municipal situé rue des Coquillottes (entre la maison n°118 et l'intersection de la rue de la Fontaine) sera interdit du 28 février 2017 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :

- . L'entreprise STEPHANE PARISET (ALLAIN)
- . La société MP2i-Conseil (FROUARD), Maître d'Œuvre
- . Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Toul.

Fait à Chaudeney-sur-Moselle, le 27 février 2017

Le Maire

E. PAYEUR

